

Bonjour à tous,

Afin d'améliorer le bon déroulement des passages de degrés TAO dans vos régions, vous trouverez ci-joint une grille de critères de notation qui devrait vous faciliter la tâche.

Nous rappelons qu'à ce jour, tous les responsables techniques diplômés TAO peuvent envisager l'organisation d'un passage (uniquement 1^{er} D) dans leurs propres écoles ou associations et à la condition qu'ils soient en mesure de constituer un Jury composé d'au moins:

- Un 2^{ème} degré assisté de deux 1^{er} D
- ou
- Trois 1^{er} D.

Ils devront bien sur en aviser en premier lieu et par e-mail, le responsable de région (CTZ) et simultanément le DTN qui donnerons un avis après concertation.

Dans la positive, un rapport (nom du candidat, coordonnées, date naissance, date de l'examen, noms des membres du jury, notes, remarques techniques...) ainsi que le chèque de règlement de l'examen (25 € uniquement au 1^{er} passage) devra être transmis au à l'issue de l'examen au CTZ qui transmettra au DTN.

Rappel:

Les 2^{ème} D ne peuvent être organisés qu'en présence du CTZ et assisté de 2^{ème} D

Les 3^{ème} D et plus ne peuvent être organisés qu'en présence du DTN

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toutes les questions relatives à ce sujet.

Merci pour votre compréhension mais aussi pour toutes les actions positives que vous pourrez mener dans vos groupes et qui ferons progresser et rayonner notre art.

Bien amicalement à tous.

Le DTN TAO
Thierry Alibert